Présentation « Social »

8 octobre 2024

Statuts EC

Article 283 : La représentation des employeurs est assurée nationalement :

- pour les établissements agricoles, par le CNEAP ;
- pour les autres établissements, par le collège employeur composé de représentants de la Fnogec et des organisations de chefs d'établissement.

CONFÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ NON LUCRATIF

Code du travail (arrêté de juillet 2021)

Organisation porteuse de la représentativité :

Seules les organisations représentatives peuvent signer des accords collectifs au niveau de la Branche

↳ *pour desensibiliser l'EC*

(*une convention collective étendue mais aussi plus large*: *sup'notamment*)

L'histoire de la CEPNL

2015

La Fnogec, l'AEUIC et la Fesic s'associent pour former la Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif (**CEPNL**) en vue d'anticiper la restructuration des branches professionnelles prévue par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014.

2016

La CEPNL et quatre organisations syndicales signent une convention collective unique de l'Enseignement privé non lucratif (**CC EPNL**) qui agrège intégralement les textes des neuf conventions collectives et une dizaine d'accords thématiques.

2017

- Le 12 avril, **prise d'effet de la CC EPNL** en lieu et place des neuf conventions collectives dénoncées par chaque fédération.
- Création de la branche de l'Enseignement privé non lucratif, d'intérêt général et en contrat avec l'État.

2018

- Mise en place de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (**CPPNI**).
- Signature d'un accord de méthode pour le « regroupement ».
- La Fesic quitte la branche de l'EPNL pour intégrer celle de l'enseignement privé indépendant (EPI).
- Définition d'un champ d'application clair (distinction entre EPNL et EPI).

2019

- Négociations sur l'embauche et les contrats.
- Accord sur le temps partiel.
- Annulation de l'arrêté fixant la liste des organisations syndicales représentatives : suspension des travaux paritaires.

2020

Reprise des négociations en vue d'écrire une nouvelle Convention collective pour la branche de l'EPNL.

2022

- L'AEUIC quitte la branche de l'EPNL.
- Le 1er septembre, **prise d'effet de la CC EPNL** signée le 12 avril qui harmonise les dispositions et notamment le dispositif de classification pour la majorité des salariés de la branche.

Les organisations syndicales

- la Confédération française démocratique du travail (CFDT) : 43,67 %
- la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) : 31,91 %
- le Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique (SPELC) : 24,42 %.

Pb de représentativité = CENSI

Contentieux

PAP, Urnes séparées

Une branche ça produit des textes adaptés au secteur d'activité = pilliers

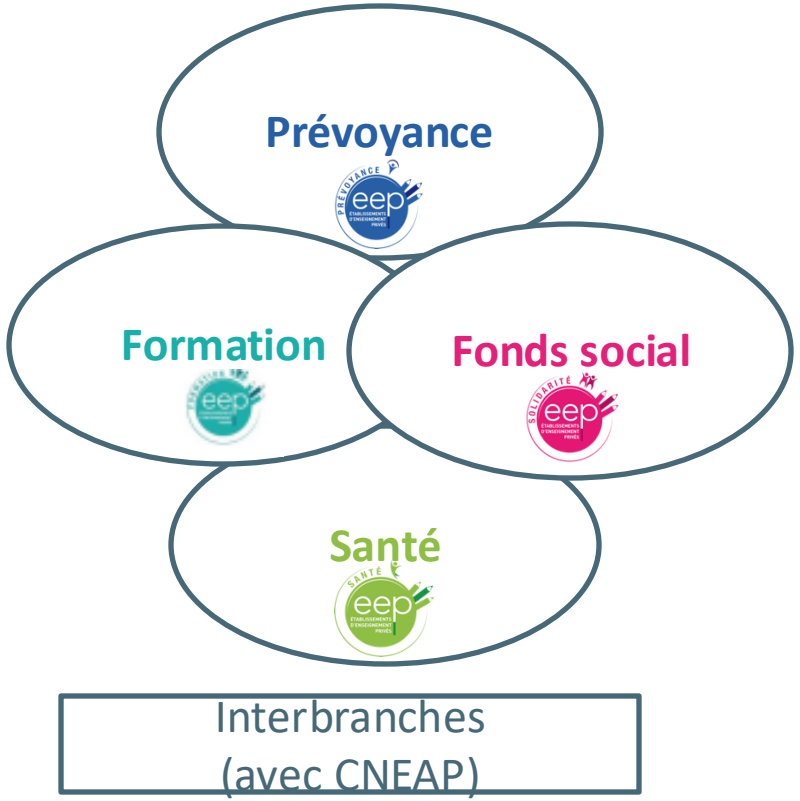

CPPNI EPNL

- Fusion des 9 conventions collectives en 2022
- Quelques difficultés d’application = formateurs
- A venir intégration du sup’
- A noter courant 2024 échec de la négociation classifications
- Travail important ces dernières années = recentrage sur des thématiques peu couteuses pour les OGEC
- Volonté d’intégrer une vision pluriannuelle des négociations pour appréhender impact sur l’économie des OGEC

Des piliers en évolution

Les piliers	Améliorations
• Protection sociale	Rente éducation
• Formation	Développement de certification par métier
• CC EPNL	Adaptation à l'accueil de nouvelles structures (sup', CFA, peri et para scolaire)
• Durée du travail	Revenir sur le temps partiel, aritculation vie perso-vie pro en situation difficile (aidance, maladie etc.)
• Prévention	Développement d'actions opérationnelles (TMS, RPS, Bruit + prévention burn out chefs d'ETS etc.)

Des nouvelles thématiques

VERS UNE BRANCHE DE SERVICES

Les thématiques	actions
• Deuxième partie de carrière	Adaptation, formation, prévention, mutation-professionnelle, mobilité inter-établissements, mobilité extra-branche, aide et action sociale
• Aide aux aidants	Plateforme d'aide et d'accompagnement (service), répit, aménagement du temps de travail
• Egalité femmes-hommes	Détecter, former, sensibiliser, agir
• Paritarisme, parcours syndical	Création parcours de formation sur la négociation (Projet IPAG)

+ Épargne retraite

CPPNI EPNL

THEMATIQUES 2024-2025	METHODE
Intégration « supérieur »	CPPNI
Egalité hommes-femmes (section 1 chapitre 2 CC EPNL)	SEMINAIRE (journée sociale) + observatoire dialogue social en visio + CPPNI
Harcèlement sexuel et agissements sexistes (section 2 chapitre 2 CC EPNL)	SEMINAIRE (journée sociale) + délégation CPNEFP intervention cabinet ? = cf. travaux déconnexion (CPN prévention)
Accompagnement des difficultés des salariés et affiliés (aides aux aidants , mobilité, logement, fonds sociaux) (section 5 chapitre 2 CC EPNL)	SEMINAIRE (journée sociale) + délégation fonds social
Deuxième partie de carrière (Article 5.1.1.8 de la CC EPNL)	CPPNI + délégation CPN EEP prévention et CPNEFP
Epargne et épargne retraite (chapitre 8 CC EPNL)	SEMINAIRE (journée sociale) + GT Visio + CPPNI

CPPNI EPNL
calendrier 2024-2025

Mardi 10 septembre 2024	CPPNI EPNL	Deuxième partie de carrière
Mercredi 2 octobre 2024	Journée sociale – séminaire design thinking	Egalité femme-hommes – épargne retraite – action sociale
Jeudi 14 novembre 2024	CPPNI EPNL	Supérieur - Deuxième partie de carrière
Jeudi 9 janvier 2025	CPPNI EPNL	Supérieur - Egalité femmes -hommes
Jeudi 6 mars 2025	NAO	Rapport demi-journée – négo après midi
Mardi 25 mars 2025	NAO	Négo matin et après-midi / et ou supérieur
Mardi 6 mai 2025	CPPNI EPNL	Supérieur – action sociale
Mercredi 25 juin 2025	CPPNI EPNL	Supérieur

ENJEUX 2025

- Sortir de l’échec de la négociation sur les classifications
- Développement de nouveaux services
- Création et déploiement du site Internet
- Formation du réseau sur les grands enjeux RH
  - *Attractivité et « unboarding »*
  - *QVT – prévention – burnout*
  - *Reconnaissance des compétences*

www.fnogec.org

Les pilliers

De la Branche

Protection sociale complémentaire

Dorothée Bernard

www.fnogec.org

SANTÉ eep ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

→ 40M€
80 000 affiliés

PRÉVOYANCE eep ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

→ Enseignants
61 M€
131 000 affiliés

→ Salariés
32 M€
111 000 affiliés

SOLIDARITÉ eep ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

→ Salariés et enseignants
6,3 M€
240 000 bénéficiaires
60K€

EEP santé

37 millions € de cotisations nettes

38,8 millions € de charges

Résultat déficitaire 1,7 millions €

Réel 2023 - ACTIFS - Détail du socle	Cotisations brutes nettes	S/P Net
Socle seul	10,01 M€	78,6%
Socle option 1	6,06 M€	113,0%
Socle option 2	7,83 M€	136,7%
Socle option 3	6,22 M€	155,0%
Total Socle	30,12 M€	116,4%

Réel 2023 - ACTIFS - Option 1	2022	2023	évolution
Cotisations brutes nettes de taxes	1,66 M€	1,64 M€	-0,88%
Chargements	0,22 M€	0,22 M€	-0,88%
Cotisations Nettes	1,43 M€	1,42 M€	-0,88%
Charges totales	0,86 M€	0,93 M€	7,77%
Résultat Net	0,57 M€	0,49 M€	-0,08 M€
S/P Net	60,0%	65,2%	+ 5,2 pts

Réel 2023 - ACTIFS - Option 2	2022	2023	évolution
Cotisations brutes nettes de taxes	5,44 M€	5,37 M€	-1,33%
Chargements	0,73 M€	0,72 M€	-1,33%
Cotisations Nettes	4,71 M€	4,65 M€	-1,33%
Charges totales	3,13 M€	2,98 M€	-4,85%
Résultat Net	1,58 M€	1,67 M€	0,09 M€
S/P Net	66,5%	64,1%	- 2,4 pts

Réel 2023 - ACTIFS - Option 3	2022	2023	évolution
Cotisations brutes nettes de taxes	5,09 M€	5,56 M€	9,37%
Chargements	0,69 M€	0,75 M€	9,37%
Cotisations Nettes	4,40 M€	4,81 M€	9,37%
Charges totales	4,20 M€	4,37 M€	4,03%
Résultat Net	0,20 M€	0,44 M€	0,24 M€
S/P Net	95,5%	90,9%	- 4,7 pts

EEP santé

- Pilotage annuel (vision des comptes en mars, puis juin / premier prévisionnel en octobre)
- Constante augmentation des tarifs en raison d'un désengagement de la sécurité sociale croissant et d'une augmentation des prestations (en consommation et en valeur)
  - Négociation médicale en 2024 = +2 ou 3%

- Peu de réserves puisque fixation au juste prix
- Prise en charge Evin (retraités) va poser pb à terme

EEP prévoyance

- 2 régimes :
  - Salariés (cadres et NON cadres) = « normal »
  - Enseignants (maintien des garanties avant Censi) = hybride donc problématiques spécifiques :
    - Techniques: statut de l'agent public
    - De gestion (= relations avec l'Etat
    - De pilotage = pas maitre de la cotisation appelée par l'Etat
    - Juridiques = slalom géant entre plusieurs réglementations (ex: CSG-CRDS, paiement par l'assurance sous couvert de la FNOGEC)

    ↳ Adaptation de ce régime aux évolutions à venir régime de PSC Etat

EEP prévoyance

- Enseignants :

	UNIPREVOYANCE	AG2R	APICIL	ARPEGE	CCPMA	Total
Traité n°	2704	2700	2702	2703	2706	
Part CA	55%	26%	15%	3%	1%	100,00%
CA Brut	33 624 000 €	15 925 939 €	9 369 749 €	2 131 944 €	580 283 €	61 631 915 €
CA Net	31 714 535 €	15 021 525 €	8 837 652 €	2 010 873 €	547 330 €	58 131 915 €
Tx moy frais cédante	5,68%	5,68%	5,68%	5,68%	5,68%	5,68%
Provisions	101 918 518 €	34 170 171 €	19 837 998 €	6 880 402 €	1 219 290 €	164 026 379 €
	62%	21%	12%	4%	1%	100%

Réassureur Mutualisateur
AXA

	UNIPREVOYANCE	AG2R	APICIL	ARPEGE	CCPMA	AXA	Total
Traité n°	253	167	169	170	173		
Part CA	49%	23%	14%	3%	0,4%	10%	100%
CA Brut	30 409 187 €	14 403 379 €	8 474 388 €	1 929 079 €	252 691 €	6 163 192 €	61 631 915 €
CA Net	28 682 287 €	13 585 429 €	7 993 138 €	1 819 529 €	238 341 €	5 813 192 €	58 131 915 €
Provisions	80 930 615 €	38 332 965 €	22 553 627 €	5 134 026 €	672 508 €	16 402 638 €	164 026 379 €
	49%	23%	14%	3%	0%	10%	100%

1,05% établissements
0,2% enseignants

Chaque rectorat verse à Axa contribution enseignants

5M€ de CSG-CRDS Urssaf National

EEP prévoyance

- Enseignants :
  - Après qq années de déficit – 2 exercices excédentaires
  - Dans 2 ans = équilibre
  - Taux techniques permettent l'équilibre (rendement provision)
  - Nombre d'arrêts croissant
  - Décès équivalent

  - Mise en place de la PSC état :
    - Le statut va s'améliorer = baisse de nos prestations
    - Mise en place d'un régime additionnel facultatif à gérer (concurrence avec notre régime)
    - Quid en 2027 ?

    - Adaptation lancée dès 2024 (dénonciation des conventions) = négociation d'un accord de substitution-adaptation – objectif application avant décembre 2025

EEP prévoyance

1,35% établissements NC
1,5% établissements cadres

0,2% salariés

- Salariés :

	UNIPREVOYANCE	AG2R	APICIL	ARPEGE	CCPMA		Total
Traité n°	2763	2764	2766	2765	3826		
Part CA	50%	22%	21%	3%	4%		100,0%
CA Brut	16 358 731 €	7 274 502 €	6 694 099 €	872 624 €	1 352 503 €		32 552 459 €
CA Net	15 152 650 €	6 738 173 €	6 200 562 €	808 288 €	1 252 786 €		30 152 459 €
Chargements	7,37%	7,37%	7,37%	7,37%	7,37%		7,37%
Provisions	53 589 559 €	21 797 112 €	14 824 744 €	1 893 293 €	3 154 257 €		95 258 965 €
	56%	23%	16%	2%	3%		100%

Réassureur Mutualisateur
AXA

	UNIPREVOYANCE	AG2R	APICIL	ARPEGE	CCPMA	AXA	Total
Traité n°	254	186	185	184	336		
Quote-part	45%	20%	19%	2%	4%	10%	100%
CA Brut	14 723 477 €	6 546 300 €	6 025 460 €	784 514 €	1 217 462 €	3 255 246 €	32 552 459 €
CA Net	13 637 957 €	6 063 660 €	5 581 220 €	726 674 €	1 127 702 €	3 015 246 €	30 152 459 €
Provisions	43 085 630 €	19 156 578 €	17 632 434 €	2 295 741 €	3 562 685 €	9 525 897 €	95 258 965 €
	45%	20%	19%	2%	4%	10%	100%

EEP prévoyance

- Salariés :
  - Traditionnellement Déficit NC compensé par bénéfice Cadres / exercice 2023 bénéficie NC
  - + taux techniques (5M€)
  - 38M€ de réserve (dont 10M€ réglementaire – 28M€ disponibles)
  - Évolution de prestations ? Rente éducation

Formation professionnelle

Aurelie Delgove

Agata Mannessiez

Difficultés avec OPCO
Besoin de créer une « offre » prête à porter
Réserves trop importantes

Les dispositifs légaux et conventionnels

- Le plan de développement des compétences (PDC -50 mutualisé)
- Le CPF et le CPF de transition
- La VAE
- La Pro-A
- Le contrat de professionnalisation
- Le contrat d'apprentissage
- Mais aussi le Bilan de compétences, la Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) , le Congé de formation économique et sociale et syndicale (CFESS)

ALTERNANCE

Contribution légale 1% (0,55% -11)
Mutualisation au premier €
Pas de budget lié à la collecte (env. 13M€)

- Capital compétences
  - Politique de certification de Branche
  - Co-financement priorités de branche
  - Actions collectives
  - Abondement CPF

Contribution conventionnelle 0,3%
Budget lié à la collecte

Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage - France compétences (francecompetences.fr)

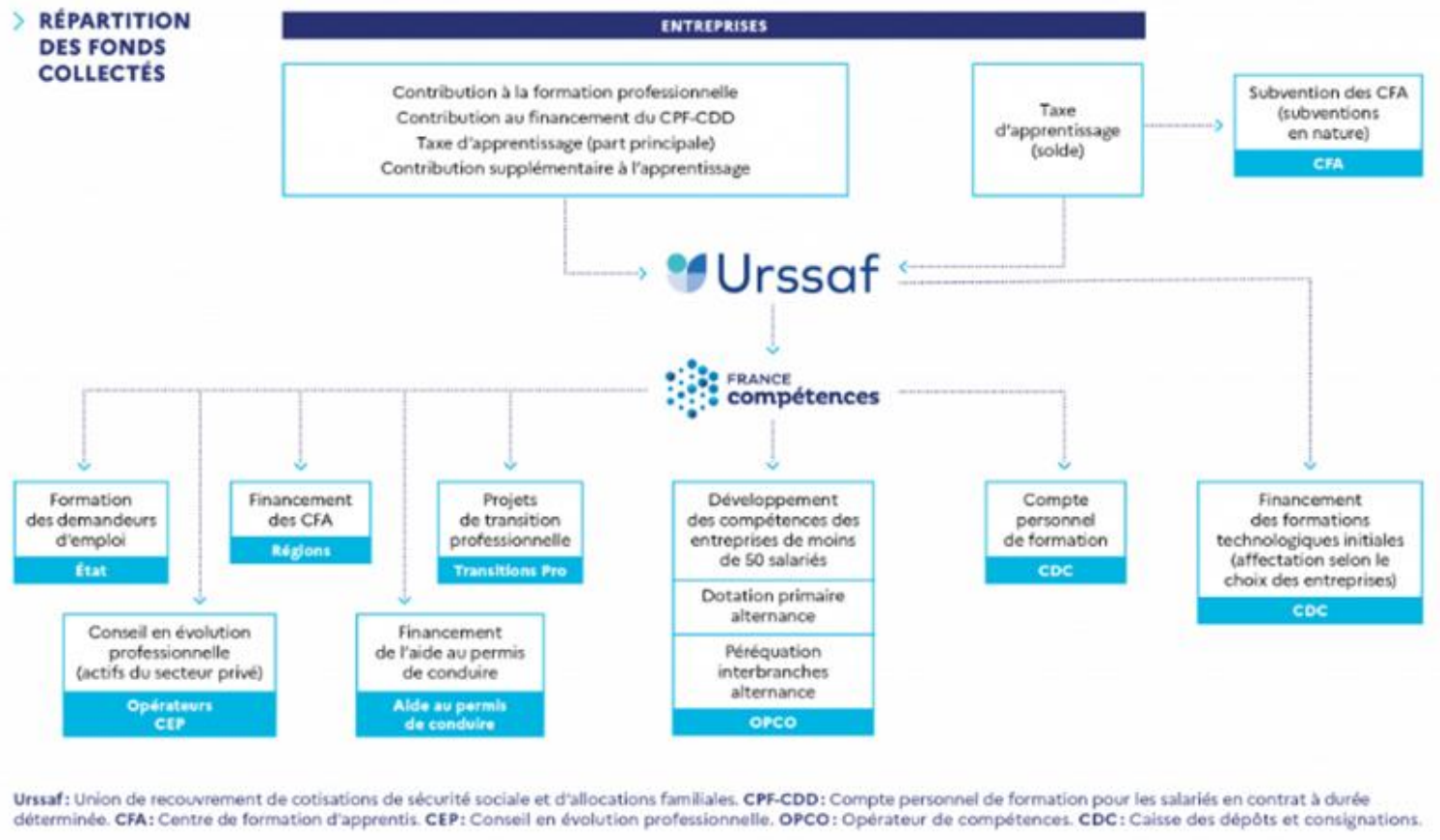

Budget 2024 = 11 milliards répartis par le conseil d'administration de France Compétences :

- ✓ Pour les OPCO :
  - ✓ - pour le PDC Moins de 50 : taux de 5,48 % en 2024 (contre 5,72 % en 2023)
  - ✓ - pour l'Alternance : taux de 73,26% en 2024 (+7 % par rapport à 2023)

15,47% pour le CPF, 4,98% pour le CPF de transition, 0,81% pour le CEP.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FRANCE compétences

Annexe 1 - Budget prévisionnel rectificatif de France compétences pour l'année 2024

BUDGET RECTIFICATIF 2024 DE FRANCE COMPETENCES	
RESSOURCES	**13 671 928 127 €**
Contributions recouvrées URSSAF MSA CPS SPM	10 799 192 181 €
Contributions intermittents spectacle	65 831 759 €
Contributions particuliers employeurs	15 990 491 €
Contributions CCCA BTP	77 171 932 €
Contributions FAF TI des travailleurs indépendants	327 681 730 €
Part CEP & CPF FAF des travailleurs indépendants	42 960 034 €
Excédents de trésorerie	- €
Dotation exceptionnelle Etat	2 050 500 000 €
Dotation complémentaire Report de crédits du PIC	250 000 000 €
Fonds FIPU et C2P	42 600 000 €
EMPLOIS	**14 674 793 578 €**
TOTAL EMPLOIS BUDGET D'INTERVENTION	**14 629 055 438 €**
Section dédiée au financement de la formation des demandeurs d'emploi	***800 000 000 €***
Section dédiée au financement des projets de transition professionnelle	***435 000 000 €***
Section dédiée au financement des projets de reconversion professionnelle par utilisation du C2P et des projets de transition professionnelle financés par le FIPU	***42 600 000 €***
Projets de reconversion professionnelle C2P	2 600 000 €
Projets de transition professionnelle FIPU	40 000 000 €
Section dédiée au financement du conseil en évolution professionnelle	***81 000 000 €***
Section dédiée au financement de l'alternance	***10 197 716 700 €***
Fonds régions fonctionnement CFA	88 000 200 €
Fonds régions investissements CFA	180 097 500 €
Aide au permis de conduire apprentis	47 000 000 €
Financements complémentaires CNFPT	10 000 000 €
Péréquation inter-branches	6 272 619 000 €
Financement des dépenses des actions de l'alternance	3 600 000 000 €
Section dédiée au financement du CPF	***2 055 000 000 €***
Section dédiée au financement de l'aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de cinquante salariés	***550 000 000 €***
Section dédiée à l'affectation des financements aux fonds d'assurance-formation de non-salariés	***327 681 730 €***
Section dédiée à l'affectation des financements au comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics	***77 171 932 €***
Section dédiée à l'affectation des financements des intermittents du spectacle	***62 540 170 €***
Section dédiée à l'affectation des financements pour le développement de la formation professionnelle et de l'alternance à Saint Pierre et Miquelon (AKTO)	***344 906 €***
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENTS	**23 738 140 €**
Sous-section dédiée aux dépenses de fonctionnement	***20 131 811 €***
Dépenses de personnel	9 706 487 €
Autres dépenses de fonctionnement	10 425 324 €
Sous-section dédiée aux dépenses d'investissements	***3 606 329 €***
TOTAL EMPLOIS FINANCIERS	**22 000 000 €**
Intérêts sur concours bancaires	22 000 000 €
DEFICIT PREVISIONNEL	**- 1 002 865 451 €**

Budget de formation 2024 Révisé – Consolidé

AKTO	Budget Initial 2024	Budget Révisé 2024	%Δ	Poids Dispositifs
AKTO	**2 135,3**	**2 196,8**	**2,9%**	
ALTERNANCE	**1 608,2**	**1 663,7**	**3,4%**	
dont ELIGIBLE	**1 565,0**	**1 620,5**	**3,5%**	
Contrats d' Apprentissage	*1 423,7*	*1 479,1*	3,9%	*67,3%*
Contrats de Professionnalisation	*137,8*	*137,8*	0,0%	*6,3%*
Pro-A	*3,5*	*3,5*	0,0%	*0,2%*
dont NON ELIGIBLE	**43,2**	**43,2**	**0,0%**	*2,0%*
PDC	**93,5**	**148,1**	**58,4%**	*6,7%*
Conventionnelle	**114,4**	**108,5**	**-5,1%**	*4,9%*
Volontaire	**157,0**	**155,4**	**-1,0%**	*7,1%*
Cofinancements	**162,2**	**121,1**	**-25,3%**	*5,5%*

Etat des engagements 30 sept

45% de notre budget

Réallocation : 8M€ en tout

Ouverture de nouvelles lignes budgétaires

En pratique (hors alternance)

OGEC -50

Budget illimité 35€ H stagiaire PDC demain frais annexes pour TOUS 3000€

Budget 3000€ actions collectives

Budget illimité Capital compétences sur priorités de branche (CQP, Titre, CAP AEPE)

Actions en réseau

Abondement CPF 4000€

Salarié CPF 500€ par an

OGEC 50 + demain ? frais annexes

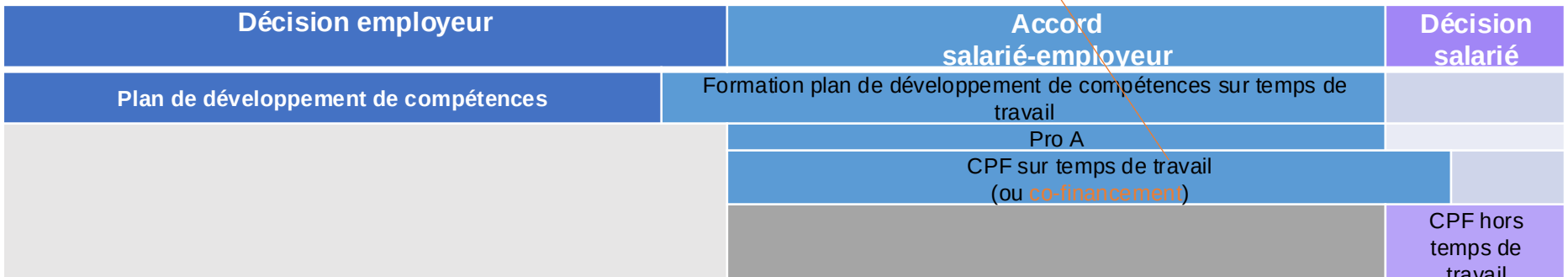

Mon espace

L'Espace, la clef d'entrée, pour **la gestion de vos dossiers formation, peu importe le dispositif** avec les coordonnées de votre conseiller formation

MON ESPACE

[Accédez à votre espace - Akto]

« Mes dossiers »
« Mes factures »
« Mes virements »

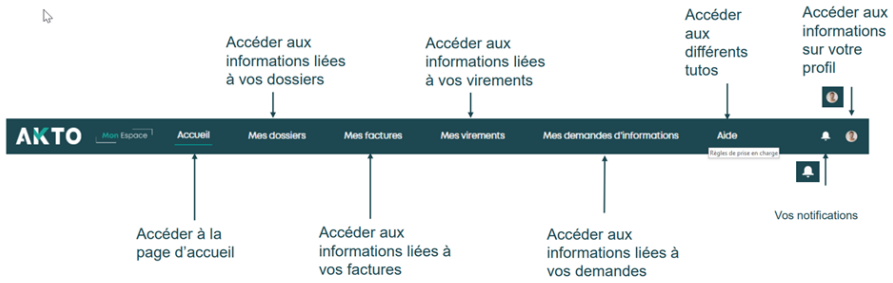

Des tutos pour vous accompagner sur votre espace en ligne

« Mon Espace » votre service en ligne vous permet de gérer vos projets de formation et vos demandes d'information. Retrouvez tous nos tutos pour vous guider dans la prise en main de votre nouvel Espace sécurisé.

[Des tutos pour vous accompagner sur votre espace en ligne - Akto]

Pôle Information / Téléphonie

Un numéro de téléphone unique **pour l'ensemble des adhérents** d'AKTO :

Nous contacter - Akto

01 88 13 10 00

du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h le vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (heures métropolitaines)

Vous préférez être rappelé par nos équipes ?
Nous vous proposons de remplir ce formulaire afin d'être rappelé par un conseiller dès que possible.
Je veux être rappelé

Ou votre conseiller formation.

Abondement automatique au Compte Personnel de Formation (CPF)

En cours de signature par les partenaires sociaux avec **54 certifications éligibles** sur le management, la RH, le Droit, la Maintenance, la Cybersécurité, l'Entretien, l'Administration, le Secrétariat, la Propreté et toujours les CQP de vie scolaire, les Titres portés par le SGEC et le CAP AEPE….

- En 2023, l'Interbranches Établissements de l'Enseignement Privé (EEP) a signé avec la CDC et AKTO une convention
- La contribution conventionnelle Capital compétences alimente cet abondement

✓ **Élargissement liste des certifications éligibles à l'abondement**

✓ **4000 € d'abondement**

✓ **L'abondement automatique de l'Interbranches EEP exonère le titulaire du compte CPF de la participation obligatoire (ticket modéateur) fixé par le décret n° 2024-394 du 29 avril 2024.**

Aides au financement

Activer l’abondement automatique

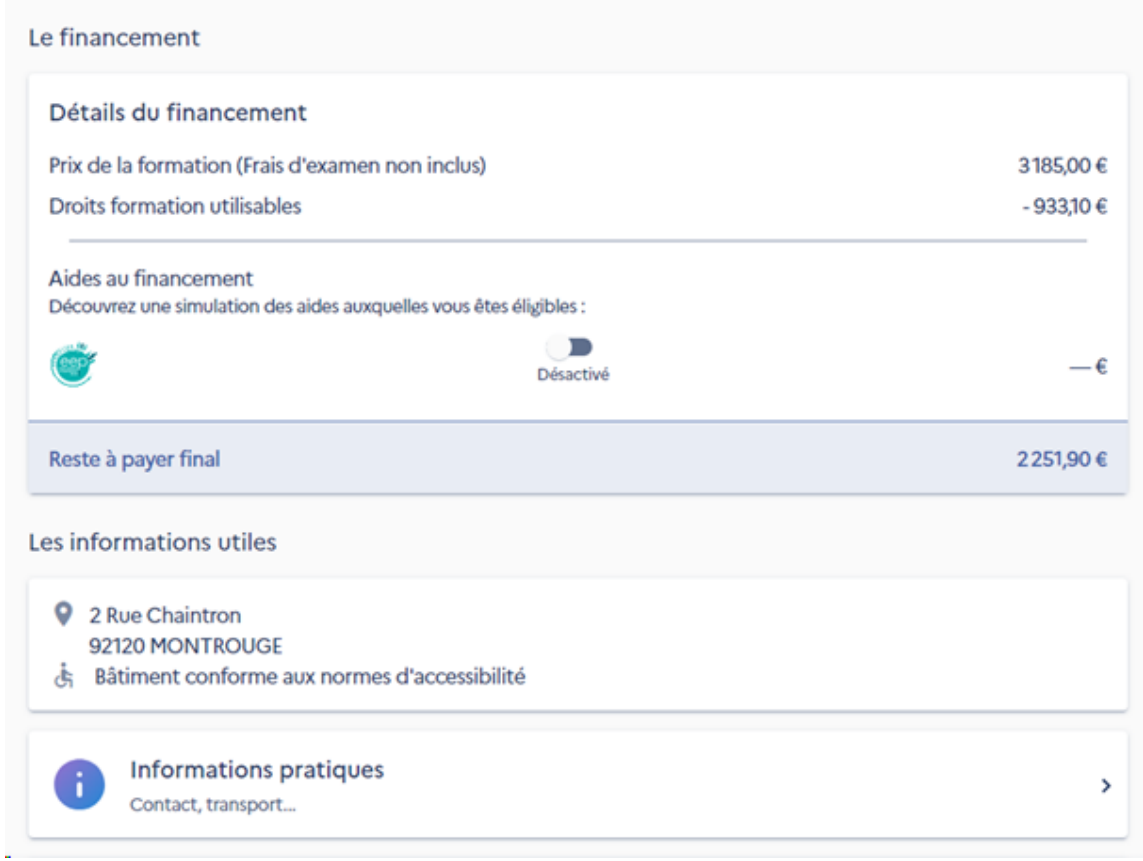

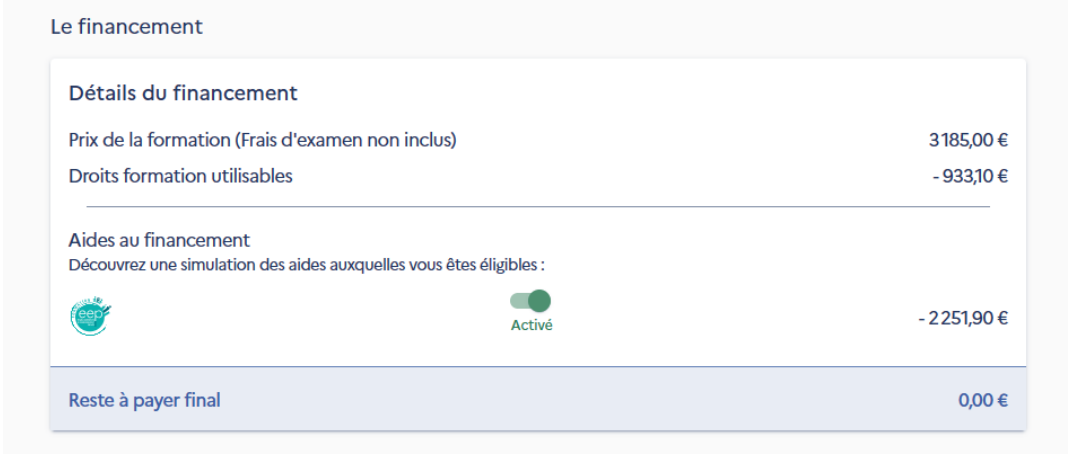

Les certifications de l'Interbranches

Depuis 2014, EEP Formation a mis en œuvre plusieurs certifications et habilite des organismes de formation.

Vie scolaire	Finance, gestion, RH	Numérique
• CQP Educateur de vie scolaire inscrit au RNCP • CQP Coordinateur de vie scolaire (M2021 et M2023) inscrits au RNCP	• CQP Attaché de gestion • Badge RH • Badge IMMOBILIER	• Compétences clés du numérique • Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement (RS)

Et demain ? ASEM, RVS, Entretien, Réseau, métiers de la formation, restauration

CQP Attaché de gestion

Le référentiel CQP

• 4 blocs de compétences

- ✓ Bloc 1 : Gestion comptable, financière, et de trésorerie d'un établissement d'enseignement privé sous contrat
- ✓ Bloc 2 : Management d'une équipe de gestion dans un établissement d'enseignement privé sous contrat
- ✓ Bloc 3 : Gestion administrative, juridique et contractuelle d'une association de gestion d'un établissement d'enseignement privé sous contrat
- ✓ Bloc 4 : Gestion de la sécurité et des risques de l'établissement d'enseignement privé sous contrat

• Accessibilité par blocs de compétences

- ✓ Les évaluations sont accessibles par blocs.
- ✓ Ces blocs sont accessibles par une évaluation groupée ou par une évaluation par bloc selon la volonté du candidat de se présenter à la totalité du CQP (validation des 4 blocs), ou seulement à la validation d'un des blocs.
- ✓ Chaque bloc est évalué de manière autonome (aucune épreuve en commun).

CQP Attaché de gestion

Compétences clés ©

45 compétences dont 22 compétences clés ©

GESTION COMPTABLE, FINANCIÈRE, ET DE TRÉSORERIE D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

- **C1 Gager l'application des normes comptables sectorielles ©**
- C2 Contrôler la facturation aux familles et aux autres usagers
- **C3Approuver l'établissement des paies mensuellement, dont celles liées aux personnels à double statut©**
- **C4 Conduire les clôtures annuelles et intermédiaires des comptes ©**
- C5 Préparer la reddition obligatoire annuelle des comptes de résultat de la gestion scolaire
- **C6 Élaborer les budgets prévisionnels de fonctionnement, d'investissements et analytiques©**
- C7 Accomplir le contrôle budgétaire
- C8 Contrôler l'encaissement des facturations familles et usagers
- C9 Engager les actions de recouvrement des impayés
- C10 Gérer les échéances de règlement des fournisseurs selon les procédures en vigueur
- **C11 Analyser les ratios et indicateurs financiers spécifiques©**
- **C12 Préparer les prises de décisions par les dirigeants ©**
- **C13 Réaliser le budget de trésorerie et les situations mensuelles de trésorerie ©**
- C14 Exécuter les placements des excédents de trésorerie
- C15 Négocier des emprunts ou des avances de trésorerie
- C16 Constituer les dossiers de subventions de fonctionnement et d'investissement
- **C17 Déterminer le montant des impôts et taxes dus ©**

MANAGEMENT D'UNE ÉQUIPE DE GESTION DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

- **C18 Assurer le fonctionnement de l'équipe ©**
- **C19 Organiser le travail ©**
- C20 Conduire des réunions d'équipe
- C21 Réaliser les entretiens individuels
- C22 Encadrer l'équipe de gestion
- C23 Déléguer certaines activités du service
- **C24 Former les nouveaux collaborateurs en suivant un parcours d'intégration ©**
- **C25 Identifier les besoins en compétences collectifs et individuels de l'équipe©**
- C26 Gérer les conflits interpersonnels

GESTION ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE ET CONTRACTUELLE D'UNE ASSOCIATION DE GESTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

- **C27 Optimiser la fonction achat ©**
- C28 Effectuer des achats auprès du secteur protégé Entreprise Adaptée (EA), ou Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- C29 Organiser le suivi des contrats de prestations de services pour faire respecter les engagements contractuels
- **C30 Choisir les contrats d'assurance ©**
- C31 Sécuriser la gestion d'un sinistre
- C32 Garantir l'intendance matérielle de l'établissement au quotidien et de manière préventive
- C33 Gérer la maintenance des équipements technologiques de l'établissement
- C34 Garantir la conformité juridique des mises en concurrence selon les achats réalisés
- **C35 Assurer une revue de tous les contrats ©**
- C36 Assurer une revue des contrats d'assurance
- **C37 Consulter une veille juridique©**
- **C38 Établir les contrats de travail et leurs avenants ©**
- **C39 Piloter la relation avec l'association propriétaire ©**
- C40 Assurer le classement et l'archivage des documents à portée juridique dans le respect des durées légales de conservation, de délais de prescription et dans le respect du RGPD

GESTION DE LA SÉCURITÉ ET DES RISQUES DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

- **C41 Assurer un suivi des obligations légales et règlementaires ©**
- **C42 Contribuer à la mise en sécurité de l'établissement ©**
- **C43 Collaborer à la réalisation d'une cartographie des risques propres à l'établissement ©**
- **C44 Participer en lien avec l'équipe dirigeante de l'association au pilotage de la mise en place des procédures de contrôle interne ©**
- C45 Vérifier l'application des procédures en instaurant des outils et des grilles de contrôle

CQP Attaché de gestion

Accès
et
démarrage des
sessions de
formation

Accès et prérequis

- ✓ Cette certification est ouverte à tous salariés (entrants ou en poste) ayant :
  - ✓ un niveau Bac +2 minimum en comptabilité,
  - ✓ ou une expérience confirmée sur les compétences en gestion administrative, comptable, financière et notamment en comptabilité analytique.
- ✓ Débt des sessions de formation **avec les organismes de formation habilités depuis septembre**
  - ✓ ARES à Montreuil
  - ✓ ISFEC AFAREC à Paris (+ **consortium** de 5 OFs réunissant IFEAP, ISFEC St Martin, ISFEC des Alpes, CEPEC de Lyon, IFP Haut s de France)

Les CQP de vie scolaire

CQP Éducateur de vie scolaire (EVS) &

CQP Coordinateur de vie scolaire (CVS)

Point clés

- ✓ Les CQP sont accessibles par la formation et par la VAE.
- ✓ Les parcours sont personnalisables : suivi des blocs, parcours mixte par la voie de la formation et par la VAE…
- ✓ Les organismes de formation sont habilités par la CPNEFP pour une durée de 5 ans pour former et organiser les évaluations certifiantes (Jury métier).
  - ✓ 4 organismes de formation habilités (ARES, CREFI, IFEAP et ISFEC DES ALPES)
- ✓ 8 blocs de compétences au cœur des métiers de la vie scolaire inscrits au Répertoire national des Certifications professionnelles (RNCP) de France Compétences

CQP EVS

Le Référentiel d'activités, de compétences et de certification

- 4 blocs de compétences et de 10 compétences

BLOC 1 : Participer aux activités de la vie scolaire au sein d'un établissement	▪**C1 – Assurer** la surveillance des élèves hors et à l'intérieur de l'établissement ▪**C2** – **Faire appliquer** le règlement intérieur et des textes en vigueur •**C3** - **Assurer** la gestion courante de la vie scolaire
BLOC 2 : Accompagner des élèves dans leur vie scolaire	▪**C4 - Assurer** la prise en charge individuelle ou collective des élèves ▪**C5 – Accompagner** la prise en charge des élèves avec des besoins spécifiques en lien avec l'équipe éducative •**C6 – Gérer** les conflits entre élèves
BLOC 3 : Proposer et animer des projets à destination d'élèves	▪**C7 - Concevoir** des projets d'animation ou d'activité éducative (animation d'activités éducatives, culturelles, pastorales ou de loisirs) •**C8 - Animer** des projets d'animation ou d'activité éducative (animations, d'activités éducatives, cultures, pastorales ou de loisirs)
BLOC 4 : Accompagner des actions de prévention du harcèlement et des discriminations en milieu scolaire	▪**C9 – Identifier** des élèves en difficulté •**C10 - Participer** à la prévention du harcèlement en milieu scolaire

CQP CVS (M2023)

Le « nouveau » Référentiel d'activités, de compétences et de certification inscrit au RNCP pour 5 ans.

• 5 blocs et 27 compétences

Bloc 1 : Assurer l'accueil éducatif des élèves et apprenants et de leurs familles

- C1. Organiser la prise en charge des élèves et apprenants, individuellement et collectivement
- C2. Encadrer la surveillance des élèves et apprenants à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement
- C3. Assurer la mise en sécurité des élèves, des apprenants et du personnel de l'établissement
- C4. Faire respecter le règlement intérieur et le cadre légal
- C5. Assurer le dialogue avec les élèves, apprenants et les familles
- C6. Encadrer le travail scolaire des élèves et des apprenants

Bloc 2 : Coordonner l'organisation d'un service de vie scolaire

- C7. Structurer le service de vie scolaire
- C8. Concevoir une procédure de transmission d'information des membres du service de vie scolaire
- C9. Organiser des réunions au sein du service de vie scolaire
- C10. Réaliser le suivi quotidien des activités du service de vie scolaire
- C11. Proposer des solutions et des améliorations en matière d'organisation du travail

Bloc 3 : Conduire des projets d'animation ou d'activités éducatives

- C12. Réaliser un diagnostic des besoins d'animation de l'établissement
- C13. Concevoir un projet d'animation ou d'activités éducatives
- C14. Coordonner un projet d'animation ou d'activités éducatives
- C15. Accompagner l'équipe de vie scolaire dans la mise en œuvre de projets d'animation
- C16. Réaliser le bilan du projet d'animation et des activités éducatives

Bloc 4 : Assurer l'intégration et l'accompagnement d'une équipe de vie scolaire

- C17. Établir un parcours d'intégration adapté à chaque nouveau membre de l'équipe de vie scolaire
- C18. Organiser l'accueil d'un stagiaire
- C19. Accompagner chaque membre de l'équipe tout au long de l'année
- C20. Recueillir les besoins en développement des compétences des membres de l'équipe de vie scolaire

Bloc 5 : Gérer le harcèlement en milieu scolaire et protéger les publics fragiles

- C21. Détecter une situation à risque (harcèlement, maltraitance, addiction, etc.)
- C22. Recueillir la parole de l'élève ou l'apprenant
- C23. Mettre en place un plan d'action en équipe face à une situation à risque concernant l'élève ou l'apprenant
- C24. Mettre en place un plan d'action PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale)
- C25. Gérer une situation de crise liée à la santé mentale
- C26. Vérifier que l'alerte sur la situation d'un élève ou apprenant en danger ou risque de danger a été donnée
- C27. Mettre en œuvre des actions de prévention des différents publics face à des situations à risque pouvant être expérimentées par les élèves et les apprenants

Conduire la transformation digitale dans les établissements

- ✓ C1 : Mettre en œuvre au sein de l'équipe, les outils numériques et espaces de travail partagés adaptés, ainsi que leurs indicateurs d'évaluation et de performance
- ✓ C2 : Mettre en place un management collaboratif et participatif en utilisant les outils numériques adéquats
- ✓ C3 : Stimuler l'usage et la pratique collective des outils numériques
- ✓ C4 : Mettre en œuvre les conditions de développement des compétences numériques de l'équipe
- ✓ C5 : Participer aux actions de prévention de la surcharge informationnelle
- ✓ C6 : Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'usage des données et des outils numériques (Transparence, Responsabilité, Intelligibilité, Fiabilité)
- ✓ Durée 41 H de formation (contact OF IFEAP à Angers)
- ✓ Inscrit au RS

Les badges RH et IMMO

- L'interbranches va déployer avec 3 organismes de formation habilités deux badges portant sur les compétences RH et de gestion de projets Immobiliers.
- Pour le Badge RH les Ofs sont : le CREFI, l'ISFEC AFAREC-Réseau UNISFEC et l'ASREC

✓ Durée 13 à 14 jours de formation

- Pour le Badge IMMO les Ofs sont : l'ISFEC AFREC-Réseau UNISFEC et l'ASREC.

✓ Durée 6 jours de formation

✓ Démarrage des sessions septembre 2024

Certificat compétences clés du numérique

- 8 compétences clés : Mettre en fonction un ordinateur, un téléphone portable et une tablette, Communiquer à l'aide d'un logiciel de messagerie , Appliquer les mesures de sécurité numérique en vigueur, Utiliser un tableur, Utiliser un traitement de texte …

- ✓ La fracture numérique touche encore une part importante de la population française.
- ✓ Au sein de la communauté éducative de l'enseignement privé, précisément, les salariés évoquent une multitude de fragilités numériques, liées à la diversité des besoins et des usages tant au niveau personnel que professionnel.
- ✓ Parcours entre 35 H et 49 H (en fonction du positionnement)
- ✓ Les OFs (ICP, IFEAP et ISFEC ST MARTIN)